

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00510 Numéro SIREN : 507 560 878 Nom ou dénomination : A.S AcSéCo
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007909

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

EURL AS ACSECO

200 chemin DE COMPOSTELLE

26600 BEAUMONT MONTEUX

*Copie certifiée
conforme à l'original*


Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de
Lyon

17B rue DE LA PRESSE

42000 ST ETIENNE

Tél. : 0477574748

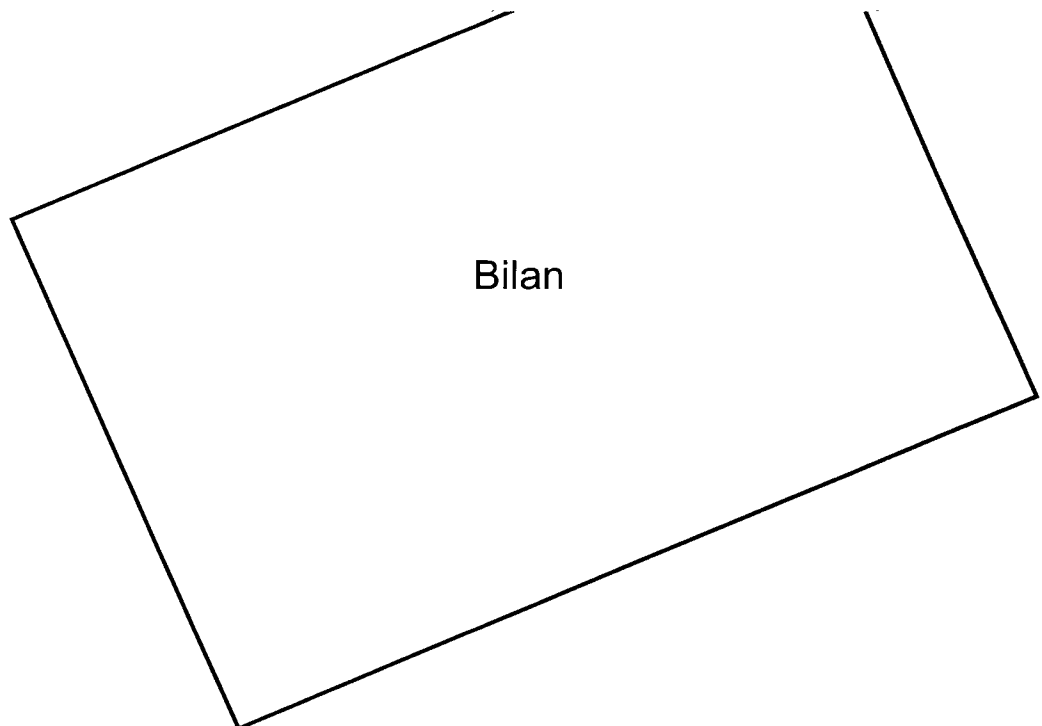
Audit | Conseil | Expertise comptable | Social

Sommaire

Bilan	1
Bilan	2
Compte de résultat	4
Compte de résultat	5
Annexe	6
Règles et méthodes comptables	7
Notes sur le bilan	9
Dossier fiscal	13

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



Bilan

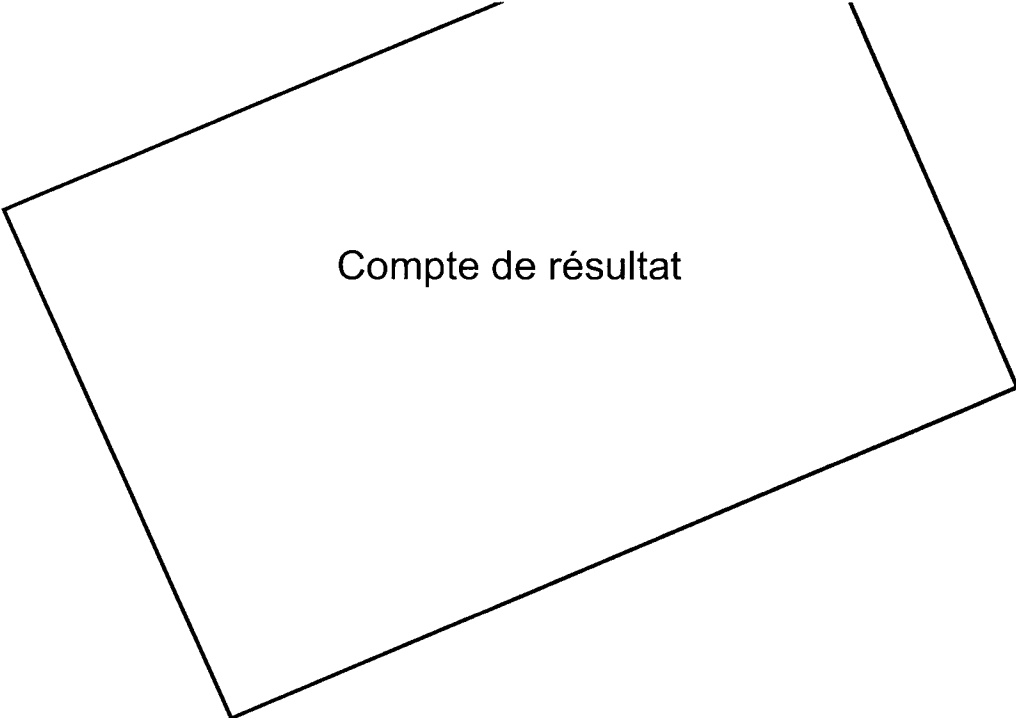
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 706	5 582	124	124
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	18 634	8 930	9 704	12 929
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 340	14 512	9 828	13 053
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	5 239		5 239	2 237
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	6 146		6 146	8 573
Fournisseurs débiteurs	1 196		1 196	1 196
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	561		561	725
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	73 103		73 103	60 802
Charges constatées d'avance	308		308	1 917
TOTAL ACTIF CIRCULANT	86 554		86 554	75 450
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	110 894	14 512	96 382	88 503

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	550	550
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	72 330	65 503
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	10 019	6 827
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	85 898	75 880
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		68
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		68
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 776	1 783
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 049	1 002
<i>Personnel</i>	463	397
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	1 768	1 205
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	3 673	4 594
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	5 904	6 196
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 249	998
Produits constatés d'avance	506	2 577
TOTAL DETTES	10 484	12 623
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	96 382	88 503

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



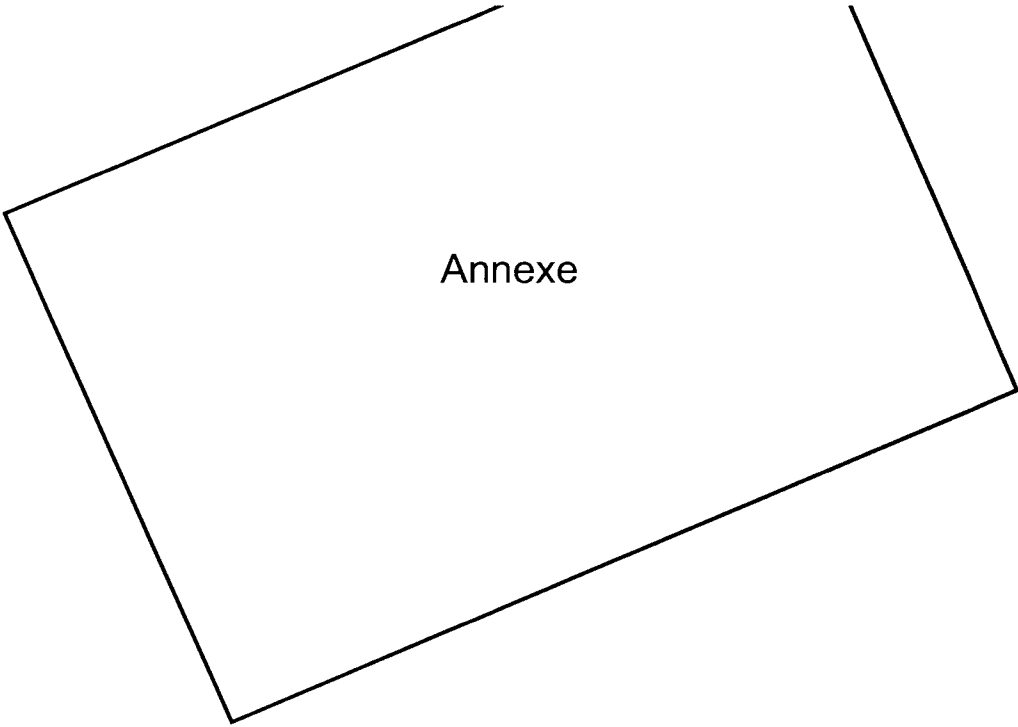
Compte de résultat

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	64 409	100,00	64 423	100,00	-14	-0,02
Production stockée	3 003	4,66	-6 329	-9,82	9 332	-147,44
Subventions d'exploitation						
Autres produits	19	0,03	20	0,03	-2	-7,74
Total	67 430	104,69	58 114	90,21	9 316	16,03
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m p & aut approv						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	8 925	13,86	9 073	14,08	-147	-1,63
Total	8 925	13,86	9 073	14,08	-147	-1,63
MARGE SUR M/SES & MAT	58 504	90,83	49 041	76,12	9 463	19,30
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	4 339	6,74	3 872	6,01	468	12,08
Salaires et Traitements	39 153	60,79	36 419	56,53	2 734	7,51
Charges sociales						
Amortissements et provisions	3 226	5,01	3 213	4,99	13	0,41
Autres charges			2		-2	-100,00
Total	46 718	72,53	43 505	67,53	3 213	7,38
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 787	18,30	5 536	8,59	6 251	112,92
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	11 787	18,30	5 536	8,59	6 251	112,92
Produits exceptionnels			2 496	3,87	-2 496	-100,00
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			2 496	3,87	-2 496	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	1 768	2,74	1 205	1,87	563	46,72
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 019	15,55	6 827	10,60	3 192	46,75

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL AS ACSECO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 96 382 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 10 019 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 4 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	5 706			5 706
Immobilisations corporelles	18 634			18 634
Immobilisations financières				
Total	24 340			24 340
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	5 582			5 582
Immobilisations corporelles	5 704	3 226		8 930
Immobilisations financières				
Total	11 286	3 226		14 512
ACTIF NET				9 828

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 212 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 146	6 146	
Autres	1 758	1 758	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	308	308	
Total	8 212	8 212	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 10 484 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 049	1 049		
Dettes fiscales et sociales	5 904	5 904		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 025	3 025		
Produits constatés d'avance	506	506		
Total	10 484	10 484		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :

(**) Dont envers les associés 1 776

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 775 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	528
Personnel - autres charges à payer	463
Total	991

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

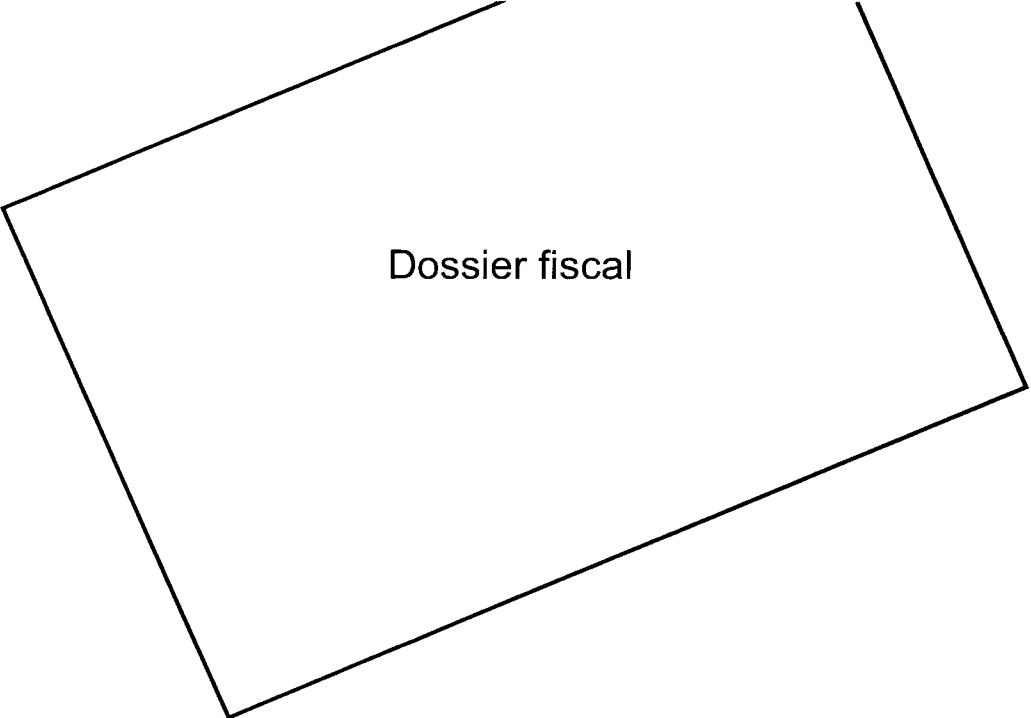
	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	308		
Total	308		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	506		
Total	506		

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



Dossier fiscal

Désignation de l'entreprise <u>EURL AS ACSECO</u>										Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>200 chemin DE COMPOSTELLE 26600 BEAUMONT MONTEUX</u>												
Numéro SIRET* <u>5 0 7 5 6 0 8 7 8 0 0 0 3 9</u>												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Exercice N clos le <u>31/12/2022</u> *												
ACTIF												
										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		{	Fonds commercial*	010		012					
	incorporelles			Autres*	014	5 705	016	5 581	124			
	Immobilisations corporelles*			028	18 633	030	8 929	9 703				
	Immobilisations financières* (1)			040		042						
	Total I (5)			044	24 339	048	14 511	9 827				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			050	5 239	052		5 239			
		Marchandises *			060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066						
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés*	068	6 146	070		6 146				
			Autres* (3)	072	1 757	074		1 757				
	Valeurs mobilières de placement			080		082						
	Disponibilités			084	73 103	086		73 103				
	Charges constatées d'avance *			092	308	094		308				
	Total II			096	86 554	098		86 554				
	Total général (I + II)			110	110 893	112	14 511	96 381				
PASSIF										Exercice N NET	1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120			3 000				
	Écarts de réévaluation				124							
	Réserve légale				126			550				
	Réserves réglementées*				130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)				131			72 329				
	Report à nouveau				134							
	Résultat de l'exercice				136			10 018				
	Subventions d'investissement				137							
	Provisions réglementées				140							
	Total I				142			85 898				
Provisions pour risques et charges				Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166			1 048				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)				169	1 775		8 929				
	Produits constatés d'avance				174			505				
	Total III				176			10 483				
Total général (I + II + III)				180			96 381					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AS ACSECO

Néant ☐ *

Exercice N clos le

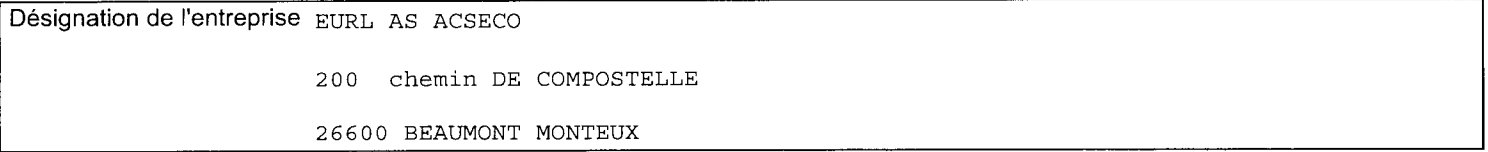
31/12/2022

1

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	
	Production vendue	{	biens	215		214	
			services*	217		218	64 408
			intracommunautaires				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222	3 002	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	18		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	67 429
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail - mobilier : - immobilier :)				242	8 925	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	476	244	4 339	
	Rémunérations du personnel*				250	39 153	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254	3 225	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger } 259				262		
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	55 643
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	11 786
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294		
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		{	(VI)
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	1 768	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	10 018
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	10 018	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	1 768	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sixies)		986		ZFU (44. octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sixies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44. quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44. sexdecies)		992				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
		Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
						350	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière				356		
	Déficits antérieurs reportables : *..... dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	11 786
						372	

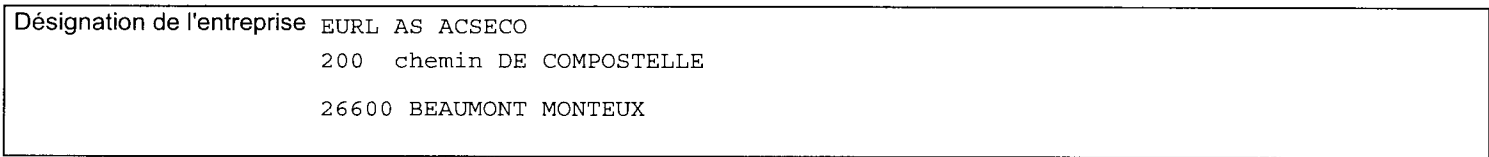
CA18CHAPAY

Ceſid Group

CA20CHAAVA

26600 BEAUMONT MONTEUX

[illegible]

CA21PROAVA[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : EURL AS ACSECO										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	5 705	412		414		416	5 705												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	16 128	462		464		466	16 128												
	Autres immobilisations corporelles	470	2 505	472		474		476	2 505												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	24 339	492		494		496	24 339												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres mmobilisations incorporelles		500	5 581	502		504		506	5 581										
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	3 198	552	3 225	554		556	6 424												
	Autres immobilisations corporelles	560	2 505	562		564		566	2 505												
TOTAL		570	11 286	572	3 225	574		576	14 511												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5																
	6	7	8	9	10																
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AS ACSECO

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales. agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	12 080
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	586
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : EURL AS ACSECO															Néant ☐						
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022															Durée en nombre de mois : 12						
DECLARATION DES EFFECTIFS																					
Effectifs moyens du personnel															376		1				
Dont apprentis															657						
Dont handicapés															651						
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																					
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108						
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118						
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105						
TOTAL 1															106						
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115						
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143						
Subventions d'exploitation reçues															113						
Variation positive des stocks															111						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153						
TOTAL 2															144						
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Achats															121						
Variation négative des stocks															145						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125						
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146						
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133						
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148						
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135						
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150						
TOTAL 3															152						
IV Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137				
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																					
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117						
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022						
Effectifs au sens de la CVAE															023						
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)															026						
Période de référence															024		/ /				
Date de cessation															186		/ /				

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art 18 de l'annexe III au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 5 0 7 5 6 0 8 7 8 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AS ACSECO

ADRESSE (voie) 200 chemin DE COMPOSTELLE

CODE POSTAL 26600

VILLE BEAUMONT MONTEUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SARY Prénom(s) Sébastien
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 23101976 N° Département 78 Commune CHEVREUSE Pays FRANCE
 Adresse : N° 200 Voie chemin DE COMPOSTELLE
 Code Postal 26600 Commune BEAUMONT MONTEUX Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 5 0 7 5 6 0 8 7 8 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AS ACSECO

ADRESSE (voie) 200 chemin DE COMPOSTELLE

CODE POSTAL 26600

VILLE BEAUMONT MONTEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022 Régime simplifié d'imposition ☒ X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société. Adresse du siège social :

EURL AS ACSECO

SIRET 5 0 7 5 6 0 8 7 8 0 0 0 3 9

Adresse du principal établissement. Ancienne adresse en cas de changement:

200 chemin DE COMPOSTELLE

26600 BEAUMONT MONTEUX

B RÉGIME FISCAL

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

C ACTIVITÉS

Activités exercées ACCESS SECURITE CONSEIL Si vous avez changé d'activité, cochez la case

D RÉSULTAT FISCAL

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	11 787	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238 quaterdecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Entreprises nouvelles art 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

E IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

F CONTRIBUTION ANNUELLE DES ÉTABLISSEMENTS FISCAUX

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

G CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

H ENTREPRISES SOUMISES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

I COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa CGA

- du prestataire :

- du comptable : SARL AVVENS SAINT ETIENNE 17B rue DE LA PRESSE 42000 ST ETIENNE Tél. 0477574748

- du conseil : Tél.

- du CGA ou du viseur conventionné Tél.

- N° d'agrément :

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065				N° 2065 bis-SD 2023			
A RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ET DES PARTS SOCIALES, AUTRES QUE LES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)					
				(f)					
				(g)					
				(h)					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
B RÉMUNÉRATION NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DES VAINES SOCIÉTÉS									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann III au CGI) - SARL - tous les associés , - SCA - associés gérants , - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités , - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
SARY Sébastien 200, chemin DE COMPOSTELLE 26600 BEAUMONT MONTEUX Gérant		100	2022	30 622					
C REMISES									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
D CADRE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ DE POSITION									
RÉMUNÉRATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)							
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
E CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

« AS ACSECO »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3 000 €
Siège Social : 200 Chemin de Compostelle
26600 Beaumont Monteux
N° SIRET : 50756087800039

=====

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 30 juin à 10 heures, au siège social.

Monsieur Sébastien SARY,

Demeurant 200, Chemin de Compostel, 26600 BEAUMONT MONTEUX

Propriétaire de la totalité des **100 parts** de **30,00 €** composant le capital social de la Société **AS ACSECO,**

Associé unique de ladite Société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, **Monsieur Sébastien SARY**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos allant du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022** et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022,**
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **10 018.59 €**, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide :

- En totalité en Autres Réserves.

Rappel des dividendes distribués

L'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965 nous fait obligation de mentionner les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents.

Nous vous précisons que dans notre cas :

- il a été distribué **0 €** au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 soit **0 €** par part sociale.
- il a été distribué **0 €** au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 soit **0 €** par part sociale.
- il a été distribué **0 €** au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 soit **0 €** par part sociale.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues dans la Société telle qu'elles doivent être reportées dans le registre des délibérations.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

L'ASSOCIE UNIQUE

M. SARY Sébastien

